5ème dialogue stratégique franco-japonais de cybersécurité

Déclaration conjointe

1. Le 5ème dialogue stratégique franco-japonais de cybersécurité s'est tenu à Rennes le vendredi 12 juillet 2019.

2. Cet échange intergouvernemental était coprésidé par M. Henri Verdier, Ambassadeur pour le Numérique au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), et M. Masato Ohtaka, Directeur-général adjoint de la politique étrangère et Ambassadeur japonais chargé de la cybersécurité au sein du ministère des Affaires étrangères (MOFA) du Japon. Plusieurs administrations françaises étaient également représentées : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère des Armées, du ministère de la Justice, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le Pôle d'excellence cyber (PEC) ou encore la région Bretagne. Pour le Japon, étaient présents le National center of Incident readiness and Strategy for Cybersecurity (NISC - Centre national de préparation aux incidents et de stratégie en matière de cybersécurité), le Cabinet Intelligence and Research Office (CIRO - Bureau de renseignement et de recherche du Cabinet) , le ministère des Affaires intérieures et des Communications (MIAC), le ministère des Affaires étrangères (MOFA), le ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (METI), JPCERT/CC et le ministère de la Défense (MOD).

3. Au cours de ce dialogue, la France et le Japon ont exposé leur évaluation de la menace et présenté les derniers développements de leur politique respective en matière de cybersécurité. Les deux pays ont aussi évoqué les discussions et initiatives portées dans les enceintes multilatérales relatives à la paix et à la sécurité dans le cyberespace, notamment l'ONU, le flux de données, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement des technologies de l'information et de la communication, y compris le 5G, ainsi que les mesures à prendre pour renforcer la cybersécurité de l'Internet des objets et la sécurité des produits, services et processus numériques, tout au long de leur cycle de vie et de leur chaine de valeur..

Ils ont également abordé des sujets tels que la cybersécurité pour les grands événements, notamment les Jeux olympiques et paralympiques, la protection des infrastructures critiques, le rôle du secteur privé dans la cybersécurité, le renforcement des capacités, les consultations bilatérales avec des tierces parties ainsi que la coopération en matière de cybersécurité dans un contexte régional ou multilatéral. La France et le Japon ont identifié plusieurs pistes et domaines d'approfondissement de leur coopération dans ces domaines.

4. Prenant note de l'Appel de Paris pour la stabilité et la sécurité dans le cyberespace, de la « Déclaration de Dinard sur l'initiative pour des normes dans le cyberespace » adoptée l'occasion de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Dinard, de l'idée de la « libre circulation des données fondée sur la confiance » partagée lors du sommet du G20 à Osaka et du lancement du « Osaka Track », la France et le Japon ont réaffirmé leur engagement pour un cyberespace ouvert, libre, juste et sûr et rappelé qu'il importe de souligner que le droit international existant s'applique au cyberespace. Les deux États ont également réaffirmé leur volonté de coopérer pour que le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ainsi que le groupe de travail à composition non-limitée fonctionnent d'une manière complémentaire et effective, par consensus, sur la base des résultats donnés par les groupes précédents d'experts gouvernementaux. La France et le Japon ont également appelé à promouvoir et mettre en œuvre des normes volontaires et non contraignantes de comportement responsable de la part des États ainsi que des mesures de confiance ou encore de renforcement des capacités. Les deux parties ont en outre réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération, notamment en matière de partage d'informations, afin de prévenir les cyberactivités malveillantes, d'atténuer leur impact et d'identifier leurs causes au moyen de cadres appropriés, en conformité avec leur législation nationale et le droit international existant. Le Japon et la France souhaitent aussi développer leur coopération en matière de cybersécurité à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020 et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. La France et le Japon demeurent enfin pleinement mobilisés pour lutter contre la cybercriminalité, en particulier dans le cadre de la Convention de Budapest et des travaux actuellement en cours s'agissant de son deuxième protocole additionnel.

5. La France et le Japon tiendront le sixième dialogue stratégique franco-japonais de cybersécurité l'an prochain au Japon.

[Fin]